

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 1 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT			 Hstv Hauts de Seine Maison de retraite
Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID				

Contexte

A l'issue de la phase aigüe de circulation épidémique qui s'est déroulée de mars à mai 2020, l'établissement a repris progressivement une activité normale (cf. document de reprise d'activité) lors du déconfinement.

A la sortie de l'été, la situation épidémique demeure préoccupante, et une reprise de la circulation active du virus est attendue au cours de l'automne. Par conséquent, sur la base, d'une part, du retour d'expérience (RETEX) mené au cours de l'été, ayant permis d'identifier les points forts et les points de fragilité apparus lors du confinement, et, d'autre part, de consignes nationales communiquées au mois d'août, le présent document a été élaboré afin de préciser les règles d'organisation des activités et de ressources en cas d'évolution de la situation.

Les éléments contenus dans ce document ont été partagés et validés conjointement avec les représentants des usagers et les représentants du personnel, qui ont participé à la cellule COVID du 08/09/2020.

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 2 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv Hors les murs - Hors les murs

Table des matières

I.	Stratégie de pilotage de la préparation à la reprise épidémique.....	3
A.	Instance de pilotage	3
B.	Territoire.....	3
II.	Adaptation de l'activité	5
A.	Admissions.....	5
B.	Le PASA.....	6
C.	L'EHPAD hors les murs	6
D.	Visites des familles	6
E.	Vie sociale et activités	7
III.	Le suivi médical et paramédical des résidents	8
A.	Eléments mis en œuvre depuis le déconfinement pour atténuer les effets de la 1 ^{ère} vague sur l'état de santé des résidents	8
B.	Organisation du suivi médical et paramédical en cas de reprise de la circulation épidémique .	8
IV.	Les moyens	9
C.	Moyens logistiques.....	9
D.	Moyens humains	9

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 3 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv Hospices de la Vieillesse de la Haute-Saint-Vincent

I. Stratégie de pilotage de la préparation à la reprise épidémique

A. Instance de pilotage

L'établissement a créé depuis le 12/05/2020 une cellule de pilotage du déconfinement, composé des membres du Conseil de la Vie Sociale et du Comité Social d'Entreprise, et de l'équipe de direction de la structure. **Cette instance est maintenue, tant dans sa composition que dans ses missions. Elle veillera à évaluer la situation, définir et suivre la mise en œuvre des actions prévues au sein du présent protocole.**

Composition :

- Le Directeur
- Le Médecin coordonnateur
- Le Cadre de santé
- La Mère Supérieure de la Communauté des Religieuses
- Le Responsable Administratif et Financier
- Le Chargé de Ressources Humaines
- Le Chef de cuisine
- Le Responsable qualité
- Le Coordonnateur de parcours EHLM
- Le Cadre administratif
- Le Président du Conseil de la Vie Sociale
- 2 membres du Conseil de la Vie Sociale représentant les familles
- Le secrétaire du Comité Social d'Entreprise

B. Territoire

L'établissement est situé dans le territoire de santé n°5 breton. A ce titre, il bénéficie de ressources partagées du secteur :

- Une astreinte gériatrique

02 99 28 43 97

en semaine de 9h à 18h30

06 20 45 45 95

samedi et dimanche de 9h à 18h30

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 4 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			

- Une équipe mobile de soins palliatifs

06 09 72 37 59

en direct 24h/24 ; 7/7

- Une HAD

02 99 411 433 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

- Le GCS CAPPs (appui à la qualité et la sécurité)

Ressource documentaire

<http://gcscapps.fr/>

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 5 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv Hospices de la Haute-Saint-Vincent

II. Adaptation de l'activité

En fonction de l'évolution de la situation épidémique, dans l'environnement de l'établissement ou au sein de la structure, ou en cas d'injonction des autorités sanitaires, l'établissement organisera l'adaptation de son activité selon les modalités listées ci-après. Le contenu de ce protocole est indicatif, et peut faire l'objet d'adaptation.

A. Admissions

Les admissions directes du domicile sont réautorisées depuis le 22/06/2020 (les admissions en provenance des secteurs hospitaliers avaient été maintenues).

En cas d'évolution de la situation épidémiologique rennaise, le principe général évoluera vers le report des nouvelles admissions non urgentes, avec des motifs d'exception :

- Caractère d'urgence
- Sortie d'hospitalisation
- Reprise de l'activité professionnelle de l'aidant
- Dégradation importante de l'autonomie des personnes sans possibilité d'accompagnement à domicile

Une quatorzaine sera systématiquement appliquée lors de toute admission en cas de circulation active du virus dans l'environnement de l'établissement ou au sein de la structure. La réalisation d'un test NASO PHARYNGE RT PCR COVID avec résultat avant l'admission reste indispensable, quelle que soit la situation sanitaire. En cas de test positif, l'admission est reportée.

Un membre de la famille peut être autorisé à accompagner le résident lors de l'entrée (mise en place d'une tenue spécifique fournie par l'établissement), sauf en cas de résident COVID + hébergé au sein de la structure.

Les admissions pourront être totalement stoppées en cas de situation fortement dégradée au sein de la structure, afin de préserver les ressources humaines de l'établissement et de protéger les nouveaux arrivants.

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 6 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv <small>Association pour le maintien à domicile des personnes âgées</small>

B. Le PASA

L'établissement dispose d'un Pôle d'Activité et de Soins Adapté non labellisé, dont l'action vise à accompagner de manière encadrée et renforcée des résidents présentant des troubles cognitifs.

Le PASA est rouvert à compter du 15/09/2020.

Sa fermeture sera prononcée en cas de limitation des visites des familles, afin de renforcer les moyens humains des secteurs d'hébergement, ou en cas de résident COVID + au sein de la structure, afin de limiter les regroupements de résidents.

C. L'EHPAD hors les murs

L'établissement expérimente depuis juillet 2019, dans le cadre d'un accompagnement par l'Agence Régionale de santé de Bretagne et le Ministère de la Santé, un dispositif expérimental de maintien renforcé à domicile des personnes âgées dépendantes, appelé « EHPAD hors les murs ».

Ce service est maintenu afin de sécuriser de nombreuses personnes à domicile, et de lutter contre un isolement accru par les mesures de confinement « grand public ».

Les admissions dans le dispositif seront maintenues tout au long de la période de crise.

D. Visites des familles

Afin de limiter les incidences sur l'état de santé psychologique des résidents, l'établissement recherche à préserver un maximum le lien social entre les résidents et leurs proches. Par conséquent, sauf injonction des autorités sanitaires, il est décidé d'établir une gradation dans la réponse aux évolutions de la situation sanitaire :

- Dans la situation actuelle : les visites sont libres, entre 9h et 12h et entre 14h et 18h. Les visiteurs, sans signes cliniques d'infection (fièvre et toux), sont tenus de signer le registre de visite à l'accueil, ainsi qu'une charte de bonne conduite, de réaliser une friction à minima avant et après la visite, et de porter un masque chirurgical fourni par l'établissement. La distanciation physique reste également applicable entre le résident et ses proches. Les visites sont autorisées aux mineurs en mesure de porter un masque chirurgical, et limitées à 4 personnes maximum, et prioritairement réservées à l'entourage proche des résidents.
- En cas de circulation active du virus dans l'environnement de l'établissement (secteur rennais), sur décision du directeur : les visites en chambres restent possibles, avec toutefois l'obligation préalable d'une prise de rendez-vous (soit par mail, soit par téléphone). Les mesures précédentes seront applicables (sauf pour ce qui concerne les mineurs, qui ne seront plus

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 7 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv <small>Association pour la Santé et le Bien-être</small>

autorisés à accéder à la structure et le nombre de visiteurs, limités à 2 personnes), et la circulation au sein de l'établissement sera accompagnée par un professionnel de la structure.

- En cas de résidents diagnostiqués COVID + au sein de l'établissement : les visites en chambres resteront possibles dans les services non-concernés par la présence d'un cas COVID, selon les modalités exposées précédemment. Dans le service concerné, les visites s'effectueront dans un lieu dédié, accessible directement par l'extérieur pour les visiteurs.
- En cas de circulation du virus au sein de la structure : les visites en chambre ne seront pas permises. Elles s'effectueront au sein d'un lieu dédié accessible directement par l'extérieur pour les visiteurs

Comme lors de la 1^{ère} phase aigüe, des exceptions seront appliquées, en particulier pour les résidents en fin de vie, présentant un refus alimentaire ou une décompensation psychologique, sur décision du directeur de l'établissement. Dans ces cas particuliers, des mesures d'hygiène sont mises en œuvre (tenue jetable, circulation encadrée au sein de l'établissement).

E. Vie sociale et activités

- Repas

Les repas collectifs sont maintenus dans les salons de chaque service pour les résidents qui le souhaitent. En cas de résident COVID +, les repas des résidents de ou des services concernés s'effectueront en chambre.

- Animations

Les animations collectives sont maintenues, avec mesures d'hygiène adaptées (distance, port du masque). En cas d'évolution de la situation sanitaire, les animations collectives seront limitées à chaque service, et des temps individuels seront renforcés

- Sorties

Les sorties des résidents sont autorisées mais fortement déconseillées en raison de la situation actuelle. Le cas échéant, le port du masque (résident et accompagnant) est obligatoire.

Il est rappelé que l'établissement dispose d'un vaste jardin accessible aux résidents et aux visiteurs.

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 8 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv Hospices de la Ville de Rennes

III. Le suivi médical et paramédical des résidents

A. Eléments mis en œuvre depuis le déconfinement pour atténuer les effets de la 1^{ère} vague sur l'état de santé des résidents

Les suivis médicaux et paramédicaux des résidents ont repris dans leur intégralité.

Les dossiers médicaux sont mis à jour pour la partie « antécédents », allergie et fonction rénale par le médecin coordonnateur afin que ces éléments alimentent le DLU.

Les résidents ont été potentiellement fragilisés par les premiers mois de l'épidémie COVID sur le plan psychologique et/ou physique, notamment en raison de la mise en place de mesures de confinement renforcées du 20 avril au 8 mai 2020 (résident COVID). Ainsi, depuis le 01/05/2020 une évaluation de l'état de santé du résident pour le suivi chronique médical et paramédical est réalisée par les infirmiers de l'EHPAD en lien avec l'équipe soignante. Cette évaluation est transmise au médecin traitant à l'occasion de sa visite et est intégré dans le dossier médical et de soin informatisé.

Suite à la consultation médicale, le suivi médical et paramédical est adapté au résident, et peut nécessiter notamment le recours à la filière gériatrique du territoire (téléexpertises ou téléconsultations, équipe mobile de gériatrie, hotlines, plateau technique hospitalier et hospitalisations programmées)

Des réunions de synthèse de soin par étage en équipe pluridisciplinaire sont mises en place afin de réaliser l'évaluation gériatrique du résident et définir les actions de soins et d'accompagnement personnalisées.

B. Organisation du suivi médical et paramédical en cas de reprise de la circulation épidémique

En cas de circulation active du virus qui nécessiterait un confinement de la structure ou en cas de résident diagnostiqué covid+, et au regard du retour d'expérience de la première phase épidémique, le principe posé est d'éviter le plus possible une rupture dans la continuité du suivi médical et paramédical des résidents, tout en limitant la circulation de professionnels intervenants dans d'autres structures.

Pour cela, il est prévu, en cas de dégradation de la situation :

- L'identification des résidents nécessitant une continuité des soins chroniques médicaux et paramédicaux
- Le repérage des situations à risque avec risque impact psychologique et physique, qui nécessiteraient la mise en place d'un suivi renforcé des résidents avec l'évaluation de l'état de

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 9 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			 Hstv HISTOIRE - SANTÉ - VIEILLISSANT

santé à fréquence rapprochée, particulièrement sur l'impact psychologique, la perte d'autonomie, la perte de poids, l'isolement, etc... Une synthèse hebdomadaire sera mise en place, en concertation avec les paramédicaux concernés (kinésithérapeutes, psychologues et orthophonistes)

- L'organisation de l'intervention des professionnels de santé libéraux pour améliorer la continuité des suivis chroniques médicaux et paramédicaux sera organisée comme suit :
 - o Pour les médecins installés en groupe, un seul médecin du cabinet sera désigné pour suivre tous les résidents du cabinet,
 - o Poursuite des suivis y compris chroniques en présentiel de préférence en concentrant les différents résidents suivis sur un même moment de consultation afin d'éviter les circulations récurrentes dans la structure.
 - o Un seul kinésithérapeute sera identifié par service, avec création d'un espace de concertation interprofessionnelle
 - o L'utilisation de la téléexpertise et de la téléconsultation sera encouragée.

IV. Les moyens

Pour mettre en œuvre ce protocole, l'établissement renforce ses moyens logistiques et humains

C. Moyens logistiques

Un stock minimal de 1 mois de consommation d'EPI (équipement de protection individuel) est organisé. Il permet de se prémunir de toute rupture d'approvisionnement.

Les équipements informatiques sont renforcés afin de déployer des solutions de télémédecine limitant les allers et venues, quand c'est possible, des professionnels de santé externes. Une communication ciblée auprès des médecins généralistes sera assurée afin de les inciter à recourir à cette solution.

Ces équipements permettront par ailleurs de déployer des solutions de visioconférence afin que les résidents puissent conserver un lien avec leurs proches, notamment en cas de limitation des visites.

D. Moyens humains

L'établissement a renforcé son équipe soignante d'un ETP quotidien aide-soignant depuis le 01/03/2020. Ce renfort est maintenu jusqu'au 31/12/2020 afin de :

- Renforcer les actions de bionettoyage
- Renforcer la prise en charge soignante des résidents

	Version 1	Création : 09/09/2020	Révision :	Pages : 10 / 10
 Rennes Maison de retraite	DOCUMENT Protocole de préparation à la reprise épidémique COVID			

- Soulager la charge de travail des autres professionnels

En cas de présence d'un ou plusieurs cas COVID au sein de l'établissement, un renfort infirmier sera mobilisé pour renforcer le suivi médical des résidents concernés et limiter le nombre de professionnels contacts.

Enfin, un professionnel supplémentaire sera mobilisé en cas d'application du stade 2 des visites (visites en chambre avec rendez-vous) afin d'organiser et encadrer les visites des familles.

Le présent protocole sera adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

R.LOCQUET

Directeur